Châlons-en-Champagne : Ils mettent à sac le commissariat pour faire libérer Samir

16/11/2010 à 18h26
Addendum : Lu sur le profil facebook de l'un des protagonistes :



Il est à noter que cette affaire date de dimanche matin. Or, à l'heure qu'il est, seul le quotidien régional l'Union en fait écho.

Dimanche matin, une bande de jeunes a pris d'assaut le commissariat de Châlons après l'interpellation d'un des leurs. Pour repousser les assaillants, les policiers ont du faire usage du flashball.

(…) Le meneur de cet assaut aussi soudain que violent est suivi de près par plusieurs autres individus, les participants de la fête d'anniversaire. Le banc de la salle d'attente ne résiste pas bien longtemps. Une scène digne de Rio bravo, le western de Howard Hawks. A l'image de Nathan Burdette, riche propriétaire terrien fermement résolu à délivrer son frère, Jœ, avec l'appui de ses sbires, Abdel Bouzeriba ne semble pas se résoudre à laisser son benjamin croupir en garde à vue. Le parallèle s'arrête là.

Pourtant, pour repousser leurs assaillants, les policiers devront faire usage du flashball. Un tir unique sera nécessaire pour faire fuir la bande de jeunes. Les gardiens de la paix réussiront tant bien que mal à interpeller le grand frère, lui aussi placé en garde à vue à quelques mètres à

peine de Samir.

(…) **4 h 00, dimanche :** Ultime épisode d'un feuilleton à rebondissements. Deux hommes se présentent de nouveau à l'accueil du commissariat. Surprise du planton et de ses collègues qui reconnaissent deux de leurs assaillants.

Surprise du planton et de ses collègues qui reconnaissent deux de leurs assaillants. **Sid Ahmed Ghezzali et Ahmed Slah veulent déposer plainte contre les policiers** à l'origine de la première interpellation.

Sid Ahmed Ghezzali et Ahmed Slah veulent déposer plainte contre les policiers à l'origine de la première interpellation. Agissant en flagrant délit, les gardiens de la paix procèdent à l'arrestation des deux hommes.

Remis en liberté, le caillasseur fera l'objet d'une convocation ultérieure devant la Justice. S'agissant de son frère et de ses deux amis, ils ont fait l'objet d'une procédure de comparution immédiate hier après-midi.

De son côté, le commissaire Ollier assure que l'enquête se poursuit toujours pour identifier les autres fauteurs de troubles. L'officier tient à saluer « le sang-froid et le travail remarquable des policiers châlonnais dans ce dossier ».

L'Union

(Merci à Tomawak et Chloé L.)